Compte rendu CDEN

lundi 30 mai 2017

Déclarations liminaires des organisations syndicales

La FCPE est intervenue pour déclarer qu'elle n'avait été destinataire d'aucun document. Qu'elle rejoignait la déclaration faite par l'UNSA Education pour signifier qu'elle ne souhaitait pas une précipitation dans la remise en cause des rythmes scolaires au libre choix des communes et qu'elle ne soutiendrait pas les subventions du conseil départemental aux collèges privés sous contrat d'association.

Réponses aux déclarations :

Le DASEN explique que 2200 classes de CP seront effectivement dédoublées mais que la mesure des rythmes scolaires serait laissée à la décision des maires des communes. Toutes ces mesures faisant l'objet de textes, il faut attendre que ces textes officiels paraissent. Sur les rythmes scolaires, il semble que l'on soit sur un paradoxe, le retour des communes est plutôt favorable, l'avis des enseignants est varié comme si les attentes n'avaient pas été complétement satisfaites. La confiance faite aux conseils d'école et aux élus permettra une réflexion sereine selon lui.

<u>Au titre du conseil départemental :</u>

Subventions allouées par le département aux collèges privés sous contrat d'association – Programme 2017

Madame Saint-Pé explique le choix du conseil départemental quant aux subventions pour les collèges privés qui correspond à des besoins de fonctionnement avec le respect de la loi Falloux.

Le taux d'intervention du CD s'établit entre 5 et 10%. 30 collèges privés seront aidés pour un montant de 550000€.

Concernant la fédération Kolegioa, le CD s'est engagé à aider cette fédération pour un montant de 75 929 €. En complément, un financement pour l'accessibilité du collège de Larceveau de 96 415€ respectant le plafond de 10%.

L'UNSA Education intervient concernant les collèges de la fédération Kolegia, les membres représentants du conseil départemental s'étaient engagés il y a quelques années pour aider au financement d'un seul collège, or cette année ce sont 3 collèges qui sont aidés.

L'UNSA Education s'interroge sur le fait que cette subvention soit versée à une fédération et non pas à un établissement directement.

L'UNSA Education prend le temps d'interroger les subventions pour chaque établissement et demande à être destinataire des devis.

Le conseil départemental répond que les subventions sont proposées en fonction des devis et des factures transmises. Les subventions sont versées une fois les factures acquittées. Il précise aussi que

les établissements ont des plans pluriannuels de mises aux normes. Monsieur Inchauspe précise que l'établissement s'organise pour étaler ses dépenses.

Un contrôle par des techniciens départementaux est réalisé dans les établissements qui réalisent des travaux.

Le préfet reprécise la demande pour que le CDEN puisse se positionner, il faudrait être destinataire des plans pluriannuels de travaux des établissements ainsi que les devis.

Avis consultatif du CDEN : 16 contre, 3 pour

<u>Au titre des compétences de l'Etat :</u>

Organisations des temps scolaires OTS :

Une campagne de modifications a été lancé dès décembre dernier avec une remontée pour le 31 mars avant le mouvement des enseignants. Peu de communes ont demandé un changement, 23. Cela concerne donc 41 écoles.

Le secrétaire général indique que sur le département 7 demandes dérogatoires ont été reconduites. Courant juin, un nouveau cadre dérogatoire pourrait voir le jour selon un décret pour une semaine à 4 jours.

Pour le DASEN, c'est l'intérêt de l'élève qui doit primer. Les transports sont aussi un mode déterminant.

L'UNSA Education s'interroge sur l'OTS de Salies de Béarn. Il s'agit d'un choix consensuel des acteurs de l'école et de la commune.

Avis consultatif du CDEN : 13 pour, 1 contre, 5 abstentions

Renouvellement des PEDT et évaluation des rythmes scolaires :

Une enquête a été lancée en décembre auprès des élus et des enseignants. 80 retours sur 87 envois soit plus de 90%.

Les résultats de l'enquête adressée aux représentants des communes et aux enseignants sont communiqués.

Ces résultats, sur la période 2014-2017 seront disponibles sur le site de la DSDEN.

Le bilan général est l'investissement des communes pour la réussite de cette réforme avec 86% de TAP gratuites pour les familles. Sur la réussite des élèves d'un point de vue des apprentissages, il faut pour l'instant rester prudent. Enfin, la coordination semble réussie.

Désaccords relatifs à la répartition des charges de fonctionnement des écoles entre commune d'accueil et communes de résidence.

Ces désaccords sont sur 4 communes : Arthansus et SIRP Ikas Bidea, Lespielle et Lembeye, Orthez et Lanneplaà, Balansun et Orthez.

Indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2016 :

Le montant du taux de base est maintenu.

L'Unsa Education vote contre ce choix.

Vote : 13 contre, 2 pour et 2 abstentions